

Année 2011 au GDS : après la restructuration, l'engagement

Le Groupement de défense sanitaire a tenu son assemblée générale le 30 avril en présence des représentants de ses 9 secteurs et du représentant de la section apicole. En effet, suite à la réorganisation opérée en 2010, près de 60 éleveurs étaient invités à participer.

M. Fourcade a rappelé dans son intervention le rôle central du GDS dans **l'organisation des prophylaxies bovines**, déléguées par les services vétérinaires. La contribution du GDS aux prophylaxies se traduit par un très bon taux de réalisation et aucun cas de maladie réglementée. Malgré ce tableau positif, M. Fourcade fait part de l'inquiétude actuelle concernant la tuberculose en recrudescence en France et en particulier dans quelques départements voisins. Il souligne l'importance d'une grande vigilance à maintenir à l'égard de cette maladie, au cours des prophylaxies.

En synergie avec cette activité, le GDS organise la **surveillance de l'IBR et du Varron**. Pour ces deux maladies, il gère l'attribution d'une certification permettant l'inscription d'une mention directement sur les ASDA vertes. Aujourd'hui, tous les éleveurs gersois bénéficient de la mention «cheptel assaini en varron» et 500

d'entre eux de la mention «indemne d'IBR». Pour simplifier la circulation des animaux et faciliter les exportations, le GDS a souhaité relancer la lutte contre l'IBR en proposant quelques actions supplémentaires faciles à mettre en oeuvre (limiter les mouvements des animaux atteints, encourager l'élimination des bovins porteurs, faciliter la vaccination).

Le GDS développe des **plans de lutte** contre d'autres maladies bovines à l'impact économique important avec l'appui du Groupement technique vétérinaire : la paratuberculose, la BVD, les avortements. Il souhaite aussi appuyer la prévention par un meilleur contrôle des animaux introduits.

Le GDS gère également trois **caisses de solidarité** :

- la caisse de solidarité départementale qui a été en 2011 le support de l'incitation à la vaccination du cheptel souche contre la FCO,

- la Caisse Santé solidarité Animale (CSSA) qui est intervenue pour la première fois en 2009 pour indemniser les éleveurs touchés par la FCO et qui réfléchit actuellement à une indemnisation liée au virus de Schmallenberg. La Caisse régionale Midi-Pyrénées soutiendra la mise en oeuvre des plans BVD et avortements.

- La caisse «fièvre aphteuse» est devenu Fonds de Mutualisation Sanitaire. Désormais, l'Europe et l'Etat peuvent abonder notre fonds à hauteur de 65 % . Le conseil d'administration a tenu à ce que tous les éleveurs bovins du Gers aient accès à cette caisse et a pris les bonnes décisions en temps voulu. Aujourd'hui, tous ont reçu un dépliant officialisant leur participation à ce Fonds.

M. Fourcade conclut en décrivant les évolutions en cours : «Toute notre action s'inscrit dans le contexte plus général de la politique sanitaire française. Elle s'appuie sur 4 piliers : les DSV, les Laboratoires, les Groupe-

ments Techniques Vétérinaires (GTV) et les GDS. Les vétérinaires ruraux se feront de plus en plus rares dans les années qui viennent, les laboratoires départementaux se font concurrence et se restructurent, les DSV ont changé de nom (DDCSPP) et de fonctionnement.

La Révision Générale des Politiques Publiques puis les Etats Généraux du Sanitaire viennent bouleverser tout ce fonctionnement :

- Un nouveau classement des maladies réputées contagieuses et des maladies à déclaration obligatoire en préparation, doit «permettre une meilleure répartition

des moyens de l'état et des professionnels en fonction de la nature du danger et selon que l'intérêt à défendre est public ou privé». J'y vois surtout l'inscription d'une baisse des moyens publics.

- Suite à la RGPP, le niveau de coordination et de décision se déplace au niveau régional. L'état vient de créer les Associations Sanitaires Régionales qui seront son interlocuteur régional unique en matière sanitaire pour les productions animales et végétales. Les ASR seront chargées «d'élaborer et de soumettre à l'approbation du préfet de région un schéma régional annuel de maîtrise des dangers sanitaires» et l'état pourra leur déléguer des missions de surveillance et de contrôle. L'ASR Midi-Pyrénées sera donc l'endroit où il faudra être présent absolument car c'est là que les arbitrages se feront.

Cela nous donne une grande responsabilité au niveau de toutes les productions animales que nous assumerons. Le GDS du Gers s'est restructuré l'an dernier pour garder proximité des éleveurs et solidarité. Le nouveau conseil s'est mis au travail. Il représentera nos éleveurs et sera force de proposition dans cette nouvelle structure».

